



Le directeur,

La Rochelle, le 04 août 2020

Relevé de décision de la cellule de vigilance du 03 août 2020

La réunion débute par un tour de table des participants. La liste des personnes présentes est annexée au présent relevé de décisions.

M. le Secrétaire Général rappelle l'objectif de cette cellule de vigilance qui est de réaliser un point sur la situation hydrologique suite à un mois de juillet particulièrement inquiétant. Nous avons une bonne connaissance en temps réel de la situation qui n'est pas critique à ce stade, mais il est nécessaire d'anticiper et de partager les mesures à prendre.

L'ordre du jour s'articule autour de 5 points :

- Présentation de la situation hydrologique (données pluviométrie, état des sols - Météo France, SPC - débit des cours d'eau, nappes souterraines - ARB, stade des cultures - CA17, état des milieux réseau ONDE - OFB, Alimentation en Eau Potable - ARS)
- Situation du fleuve Charente et projections (EPTB)
- Point sur les indicateurs de la ressource en eau (DDTM)
- Point sur les restrictions des usages de l'eau en cours (DDTM – OUGC)
- Échanges sur les prévisions et mesures de gestion éventuelle à mettre en place.

La présentation en séance est disponible sur le site des services de l'État en Charente-Maritime.

1) Présentation de la situation hydrologique

- **Pluviométrie** : les données techniques et l'analyse sont transmises par Météo France - présentation DDTM

La saison hydrologique (septembre 2019 à juillet 2020) est pluvieuse avec un excédent agrégé à l'échelle départementale de + 35 %. De même pour l'année 2020 (janvier-juillet) la situation reste globalement pluvieuse (+6%). La saison agronomique (mars à juillet 2020) affiche également un excédent moyen à l'échelle départementale de + 8 %. En revanche, le mois de juillet est très sec avec un déficit moyen de - 96 % contrairement au mois de juin très pluvieux (+62%). L'état des sols se situe autour des valeurs normales en cette fin de mois.

En conclusion, après un début de saison favorable, la situation s'est brusquement tendue en ce mois de juillet exceptionnellement sec et en l'absence de pluie significative depuis le 19 juin (au 30 juillet). Par ailleurs, les prévisions sont défavorables, sans pluie attendue avant au moins le 15 août.

- **Débit des cours d'eau / Eaux superficielles :** données DREAL Nouvelle Aquitaine - présentation DDTM

Le mois de juillet a très fortement accéléré le processus de tarissement pour l'ensemble des cours d'eau. La plupart d'entre eux n'est pas encore dans une situation critique (à la faveur des valeurs hautes de fin juin) mais l'absence de pluie est très préjudiciable. Si ces dernières n'interviennent pas sous peu, l'ensemble de ces cours d'eau risque d'atteindre rapidement les valeurs de la quinquennale sèche.

- **État des milieux / réseau ONDE (observatoire national des étiages) :** données et présentation OFB)

Les données ONDE sont les observations visuelles réalisées par les agents départementaux de l'Office français de la biodiversité (OFB) pendant la période estivale sur l'écoulement des cours d'eau. La caractérisation visuelle des écoulements se fait selon 4 niveaux (de conditions hydrologiques favorables = écoulement visible à la dégradation maximale = assec).

La dernière campagne d'observation a été réalisée dans les départements le 23 juillet : 58 points sont en écoulements visibles, 22 en visible faible, 11 en non visible et 22 en assecs principalement en amont des cours d'eau (bassins du Curé, de la Boutonne).

- **Eaux souterraines :** données ARB Région Nouvelle Aquitaine, présentation DDTM

Les niveaux des nappes sont restés en majorité supérieurs à la moyenne de janvier à juillet 2020. La baisse des niveaux en avril est suivie d'une remontée en mai, puis à nouveau d'une baisse généralisée. Fin juillet, 96% des niveaux sont supérieurs ou égaux à la moyenne.

- **Stade des cultures :** données et présentation par la Chambre d'agriculture

Pour le **maïs**: la période de floraison touche à sa fin et le stade limite d'avortement des grains (SLAG) va être atteint début août. Au-delà de cette période, cela signifie que le stress hydrique aura un impact moindre mais toujours important. Le maïs aura besoin encore de 2 tours d'eau pour finaliser le remplissage des grains.

Pour le **tournesol**: il est constaté une hétérogénéité sur les stades de développement due aux conditions d'implantation et de levée qui ont été très hétérogènes avec les conditions exceptionnelles de cette année. Pour ceux qui ont bien levé, il serait nécessaire de bénéficier d'encore 1 à 2 tours d'eau en fonction du climat à venir. Les surfaces restent négligeables pour cette culture.

- **Alimentation en eau potable :** synthèse et présentation ARS données EAU 17 et CDA La Rochelle

Un bilan est effectué sur le cycle de recharge et l'étiage. Les nappes libres et le secteur karstique présentaient au printemps des bons niveaux dus à une recharge satisfaisante. En revanche, il n'y a pas eu d'apport pluvieux significatif depuis 6 semaines début de la saison estivale 2020. Cette situation entraîne une baisse généralisée de niveau des nappes, très ressenti dans le captif et le seuil d'alerte du fleuve Charente a été atteint.

Un point est réalisé sur le niveau actuel des nappes au droit de plusieurs captages. Il est noté une baisse des nappes libres et une baisse accélérée des nappes captives.

Le niveau de consommation est élevé depuis le 10 juillet et dépendant des températures, la fréquentation est renforcée sur le littoral. Les consommations sur le littoral sont relevées à des valeurs journalières très importantes en cette saison (seuils hauts).

Il est rappelé que les besoins en période estivale hors pointe sont compris entre 170 000 et 200 000 m³/j.

M. Le Rallier conclut en indiquant qu'en l'absence d'apport pluvieux à moyen terme, la recommandation est d'anticiper la poursuite de la baisse généralisée pour retarder le franchissement des seuils. Il faut préserver la ressource dans la durée (mois d'août et jusqu'à la fin de l'étiage de l'automne) et surveiller le débit en baisse du fleuve Charente en lien avec la remontée du bouchon vaseux lors des périodes forts coefficients de marée.

Interventions et remarques sur les présentations

M. Picaud (NE 17) évoque le rapport du CGEDD paru fin 2019 sur les impacts de la sécheresse et demande plus précisément la prise en compte des données du réseau ONDE pour la gestion de l'étiage.

M. Demarcq (SOS Rivières) demande à prendre en compte les observations qui sont faites en réunion et de tenir compte de ces problématiques pour en tirer des enseignements. Il est évoqué par exemple les constats terrain sur l'Antenne et l'indicateur associé permissif ou la Boutonne dont l'indicateur de référence n'est pas adapté. Il convient également de faire le lien avec les inventaires de la fédération de pêche. Il est également évoqué la situation actuelle de la Seudre qui se tiendrait grâce à l'annulation de l'AUP. Il s'interroge sur le fait qu'il pourrait y avoir des prélèvements dans les nappes captives.

M. le Secrétaire Général mentionne que la question de l'eau est récurrente dans le département. Il souhaiterait que des solutions soient trouvées par un rassemblement des énergies plutôt que par les voies contentieuses, comme c'est très souvent le cas. Il s'agit d'être ouvert pour trouver des solutions pérennes. Il existe notamment des dispositifs d'expérimentation pour faire avancer les dossiers. Enfin, la porte des services de l'État est toujours ouverte pour trouver des solutions en évitant la voie judiciaire.

M. Lentier (CDA La Rochelle) intervient pour compléter la présentation de l'ARS sur la situation de l'eau potable. Il est notamment évoqué les nappes libres et celle de l'Aunis dont la tendance à la baisse des niveaux s'amorce nettement, en lien avec les assecs du Curé et du Virson. Il est noté une chute accélérée du piézomètre de Fraise due aux assecs sur le Curé au droit du captage. Il n'y a plus d'écoulement sur le Virson qui a décroché la semaine dernière. On se situe sur un niveau qui ressemble à l'année 2015 (année sèche). Il faut donc être attentif aux pics de chaleur qui sont associés à une augmentation des consommations. Il faut rester vigilant sur l'évolution. La recharge hivernale est confortable mais on constate une décroissance qu'on n'a pas l'habitude de voir.

2) Situation du fleuve Charente et projections

L'EPTB Charente présente l'état de remplissage des barrages de Lavaud et Mas Chaban, soutien d'étiage du fleuve Charente qui était à 100 % au démarrage de la période d'étiage. Les barrages sont actuellement à 68 % de remplissage en cumulé avec un débit lâcher cumulé de 3,4 m³/s depuis vendredi dernier. Les lâchers ont débuté le 1^{er} juillet et ont été réalisés avec une montée progressive et ne vont plus augmenter. Le risque de défaillance du stock (respect DOE) est de 10 %, acceptable pour l'instant. Le scénario de lâchers est présenté jusqu'à fin septembre.

La situation du Karst n'est pas alarmante malgré une pente forte de vidange. Pour mémoire, cet apport de débit à l'aval de Vindelle est un réservoir important pour le fleuve Charente.

Un point est réalisé sur la situation du bassin Charente au regard du respect des DOE/DCR, des seuils police de l'eau et les mesures de restrictions au 02 août.

Les débits et prévisions à Vindelle, pour la Touvre et à Beillant sont présentés. Il convient de regarder plutôt l'évolution du débit que les mesures en instantané. Le DOE à Vindelle devrait pouvoir être respecté sans trop de difficulté. Le débit à Beillant pose question avec notamment une perte de plus de 2m³/s en 3 jours. Au regard des simulations d'ici les 10 prochains jours on devrait tangenter avec le DOE de Beillant pendant plusieurs jours. Il s'agit d'une projection pessimiste en l'absence de pluviométrie.

3) Indicateurs de la ressource en eau

Il est présenté le relevé journalier au 02 août pour chaque indicateur de la ressource en eau correspondant aux bassins de gestion et le niveau de restriction correspondant.

M. Demarcq (SOS rivières) demande la date à laquelle l'arrêté de coupure du Né a été pris.

La DDTM répond que l'arrêté est rentré en vigueur le 29 juillet.

4) Restrictions des usages de l'eau en cours

En l'absence de pluie significative, la baisse des niveaux des cours d'eau a conduit la semaine dernière au franchissement des indicateurs de bassins sur le premier seuil de restriction et au passage de plusieurs bassins en situation d'alerte. Le Né dont le pilotage est assuré par la préfète de Charente est en coupure.

Une cartographie reprenant l'état actuel des restrictions au 03 août est exposée.

OUGC	Bassin	Mesures de restriction	Date d'entrée en vigueur
SAINTONGE	Seugne	Alerte d'été volume hebdomadaire limité à 7 % du volume restant à consommer au 17 juin (volume estival)	mercredi 29 juillet 2020, 08 heures
	Charente aval Bruant Marais nord et	Alerte d'été volume hebdomadaire limité à 7 % du volume restant à consommer au	mercredi 29 juillet 2020, 08 heures

OUGC	Bassin	Mesures de restriction	Date d'entrée en vigueur
	sud Rochefort	17 juin (volume estival)	
COGEST'EAU	Né	Coupure arrêt de l'irrigation, sauf cultures dérogatoires	mercredi 29 juillet 2020, 08 heures
	Aume Couture	Alerte été Volume hebdomadaire 7 % + mesures préventives interdiction d'irriguer 3j/semaine mercredi, samedi, dimanche	jeudi 30 juillet 2020, 08 heures,
EPMP	Mignon Courance MP 7	Alerte été Gérées dans le cadre du protocole de gestion de l'Etablissement Public du Marais Poitevin (EPMP)	lundi 27 juillet 2020, 08 heures

Interventions et remarques sur les présentations

M. Chastaing (UNIMA) intervient sur les mesures particulières d'autolimitation volontaires mises en place par l'ASAHRA, à savoir une interdiction d'irriguer de 10h à 19h. Il est rappelé les priorités des usages. Un lâcher d'eau de la réserve de Breuil Magné a été effectué pour soutenir l'étiage. Enfin, il conclut sur le fait qu'il faut être très vigilant sur l'indicateur du fleuve Charente.

Mme Bousquet (EPMP) présente les mesures de gestion prises depuis le 15 juillet sur le périmètre de l'OUGC. Ces dernières sont volontaires et consistent en des arrêts de l'irrigation le week end.

Il est présenté l'état des restrictions à venir par bassin : Isle aval passe en alerte renforcée et le Né en crise. La Seudre, la Boutonne et l'Antenne Rouzille ont franchi le seuil d'alerte.

M. Brichet (fédération de pêche) alerte sur le fait que 2 tours d'eau pour l'irrigation, correspondant aux besoins des plantes exposés précédemment, vont finir par achever les cours d'eau. Par ailleurs, il s'inquiète sur le développement de l'irrigation des vignes.

M. Agat (Chambre d'agriculture) répond que lorsqu'un volume est autorisé à un irrigant il l'utilise sur la culture qu'il veut. Il rejoint toutefois M. Brichet sur des irrigations de vignes non autorisés et sans volume, qui ne sont pas acceptables.

M. Picaud (NE 17) fait part des constats de terrain effectués sur le bassin Mignon Courance et notamment sur les mesures volontaires d'autogestion non respectées et non cadrées par un arrêté préfectoral (interdit 10h-18h depuis le 13/07). Il demande à ce titre des contrôles police de l'eau. Il s'inquiète sur le non franchissement du seuil d'alerte alors que le milieu naturel est en perdition. L'arrêté cadre ne fixe pas les bons seuils, M. Picaud prend comme exemple entre autres le Curé qui n'a pas d'indicateur de débit et mentionne qu'avant l'atteinte du niveau alerte renforcée il n'y a déjà plus d'eau.

M. Agat (Chambre d'agriculture) demande s'il dispose d'explications concernant le Né qui est actuellement en crise alors qu'il n'y a pas de prélèvement.

M. Picaud (NE 17) répond qu'il ne peut pas parler des bassins qu'il ne connaît pas.

M. Bricet (fédération de pêche) explique l'historique sur l'artificialisation du Né.

5) Échanges sur les prévisions et mesures de gestion éventuelle à mettre en place

M. le Secrétaire Général propose aux participants de s'exprimer suite à l'état des lieux et diagnostic réalisé de la situation.

M. Agat (Chambre d'agriculture) propose en plus de la limitation de 7 % en volume hebdomadaire sur les bassins en alerte, une mesure préventive consistant à l'arrêt de l'irrigation le week-end du samedi 9h au dimanche 19h avec inscription dans l'arrêté préfectoral portant limitation provisoire des usages de l'eau dans le département de la Charente-Maritime sur le territoire de l'OUGC Saintonge.

M. Picaud (NE17) mentionne que les restrictions horaires ne fonctionnent pas trop mal mais doivent être inscrites dans un arrêté (référence au Mignon).

M. Minot (EAU 17) demande si on dispose d'une projection de la situation hydrologique pour la 3ème semaine d'août particulièrement sensible au regard de la consommation.

M. Ozog (EPTB) répond qu'il est très difficile de répondre et de savoir sur une période aussi longue.

M. le Secrétaire Général valide les mesures de gestion qui entreront en vigueur le mercredi 05 août et seront retranscrites dans un arrêté préfectoral de restriction. Il conclut la cellule de vigilance en indiquant que la période est sensible et qu'il convient d'être très vigilant sur l'évolution de la situation. Il sera nécessaire de se revoir après le 15 août pour refaire un point.

Le Préfet,



Nicolas BASSELIER